

un parti qui préconise le droit de la liberté de parole, ne sera pas réveillée et ressuscitée jusqu'à éliminer cet article odieux et insidieux.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Cela n'arrivera pas sous le régime du premier ministre (M. Trudeau).

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je ne sais combien de minutes il me reste. Mais j'ai trois solutions à offrir. Et je vais être aussi bref que possible. Je demande à la Chambre, peut-être pour la première fois depuis les débuts de ma carrière parlementaire, de me permettre d'exposer en entier ces trois idées. Je lui promets de m'en tenir aux quelques notes que j'ai en main.

Je propose d'abord, simplement, que la Chambre accepte les articles 75A et 75B. Certains voudront peut-être formuler des réserves à leur égard ou les modifier légèrement. Je propose tout de même à la Chambre de les mettre à l'essai pour un an.

Ma deuxième suggestion se rattache à la formule dite formule du *Globe and Mail*. L'éditorialiste torontois disait, avant même le début de nos délibérations, que si les débats étaient importants, c'est qu'ils permettaient aux Canadiens d'exprimer leurs vues et de les transmettre aux députés. D'après le journal—chose moins essentielle peut-être—tout député devrait dès le début, faire part de ces opinions à la Chambre, mais en tout cas, à une étape du processus parlementaire, elles devraient être exposées. Je trouve cette idée valable. Je ne me reconnais pas le droit de claironner l'opinion de quelqu'un d'autre, mais elle devrait être bien présente à notre esprit au moment de décider collectivement des projets de loi à adopter. Je ne suis pas un grand admirateur du *Globe and Mail*. Je me fatigue de les voir dépêcher de Toronto à Ottawa, des gens qui font deux choses au retour.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je présente mes excuses au député, mais je dois signaler à la Chambre que le temps de parole du député est terminé. Il ne peut continuer qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je remercie les honorables collègues de leur courtoisie et je vais conclure le plus rapidement possible. Je suis las des pérégrinations à Ottawa des journalistes du *Globe and Mail*,

car sitôt retournés à Toronto ils font deux choses. Ils rédigent des articles sur les députés qui touchent une rémunération de \$18,000 par an, mais en premier lieu, ces journalistes établissent leur note de frais. Ces gens ont le droit de venir ici et de se faire rembourser leurs frais professionnels, mais ils ne trouvent pas que les députés venus à Ottawa de Vancouver, d'Halifax, de Saint-Jean, ou d'ailleurs, aient droit, en plus de leur traitement, à des frais, de voyage.

Sans doute ces gens-là règlent-ils le problème de l'espace utile dans les bureaux en plaçant deux sièges dans une loge. Ils écrivent néanmoins leur opinion à notre sujet. Pour la première fois dans ma vie, je reconnais le bien-fondé de leur point de vue. Pour trouver un meilleur moyen d'accomplir notre tâche, il faut d'abord y mettre de l'ordre. Je suis d'accord là-dessus avec le *Globe and Mail*. Or, pour cela, il faut connaître les avis du dehors.

J'offre ma troisième idée sans avoir consulté qui que ce soit, mais en espérant toutefois que nous pourrions régler la situation et partir bientôt en vacances. Certains d'entre nous n'auront pas de vacances d'été car ils doivent siéger en comité en août et en septembre. Je prétends que l'attribution du temps et l'éveil de l'opinion publique sont des problèmes parallèles que nous pouvons résoudre conjointement dans les séances de comités plutôt qu'à la Chambre. A mon sens, là se trouve la réponse. Je soumetts cette idée au président du Conseil privé (M. Macdonald), au premier ministre suppléant, à tous les députés et à vous-même, monsieur l'Orateur; peut-être cela nous sortira-t-il de l'impasse.

Je propose que nous formions ici un comité des députés de l'arrière-plan, disons de cinq ou six députés de chaque côté. Dans un instant, je proposerai une formule pour constituer ce comité. Ces députés pourraient examiner les moyens de rendre le système des comités plus pratique. J'ai la plus grande confiance dans ce système en soi. Je pense que personne ici n'a fait partie de plus de comités que moi. Je leur ai donné le meilleur de moi-même. J'ai affirmé hier soir, et je le crois fermement, que l'on peut dire à l'honneur des députés des deux côtés de la Chambre que pendant l'année écoulée depuis les dernières élections ils ont fait de leur mieux pour accueillir les questions envoyées en comité, ils les ont examinées, discutées et débattues le mieux possible et ils ont proposé les meilleurs réponses dans l'intérêt du peuple canadien.

J'ai encore confiance en ce procédé. Les paroles violentes prononcées de ce côté-ci ou